

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

VISANT À AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES  
PROFESSIONNELS - (N° 1175)

## AMENDEMENT

N ° AS588

présenté par

M. Garot, Mme Batho, M. Clouet, M. Favennec-Bécot , M. Maudet, M. Raux, Mme Folest,  
M. Henriet, M. Kervran, Mme Descamps, M. Echaniz, M. Molac, Mme Belluco, Mme Thomin et  
M. Dharréville

-----

### ARTICLE 9

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.